

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Enseignements d'un échec

Le peuple et tous les cantons ont refusé l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)». L'ayant soutenue, nous assumons notre part de responsabilité dans cet échec. Essayons d'en tirer quelques enseignements, histoire de faire mieux la prochaine fois.

L'initiative ne portait pas sur un thème particulier, mitage du territoire, fiscalité verte ou interdiction de la fessée. Elle proposait une modification institutionnelle, c'est-à-dire un élément de mécanique juridique, c'est-à-dire encore ce qu'il y a de plus abstrait et de moins passionnant pour l'électeur moyen. Pour l'amener aux urnes, il faut rattacher ce type d'initiative à un élément concret qui le concerne directement.

Cette exigence publicitaire n'empêche pas que le texte proprement dit, celui qui subsistera au-delà de la votation et exercera des effets contraignants, doit être aussi précis et univoque que possible. Ce n'était pas tout à fait le cas.

Comme *La Nation* le disait déjà il y a trois ans¹, l'initiative n'apportait rien de fondamentalement nouveau. Elle ne faisait qu'explicitement une caractéristique fondamentale de la souveraineté, implicitement contenue dans la notion même

d'Etat: la Constitution est l'expression juridique suprême de la souveraineté.

Le lancement de l'initiative se justifiait par le fait que, ces dernières années, le Conseil fédéral s'était souvent montré pusillanime dans la défense de notre indépendance. Sa conception même de la Constitution fédérale avait évolué, et évolue encore, pour devenir peu à peu une simple couche juridique intermédiaire entre le droit supérieur, international, et les lois subalternes, fédérales. Dans le but d'obvier à la faiblesse des autorités fédérales, l'initiative renforçait le contrôle du souverain sur nos engagements extérieurs. C'était fondé, même si, reconnaissons-le, il est toujours délicat d'introduire ou de modifier une institution, durable par essence, pour des motifs circonstanciels, en l'occurrence la faiblesse de nos autorités.

L'initiative a aussi souffert de ses dispositions transitoires, qui mettaient en cause un nombre indéterminé de traités signés par la Confédération. La rétroactivité est très difficile à manier, surtout par rapport à des engagements politiques anciens. Elle fait peur, et à raison. Il aurait mieux valu que l'initiative ne concerne que les engagements à venir. Nous ne reviendrons pas sur cette question, traitée en long et en large dans

ce journal par M. Félicien Monnier². Ce qui est sûr, en revanche, c'est que ces dispositions offraient aux opposants une mine d'arguments faciles pour effrayer la population.

Seulement voilà: l'élément concret censé rendre l'initiative appétissante se trouvait justement dans lesdites dispositions transitoires. C'était la mise en cause implicite de la Convention européenne des droits de l'homme, d'où la référence aux «juges étrangers» du titre original de l'initiative. Mais, sans qu'on sache pourquoi, la Convention est rapidement sortie du champ de tir. Sondages négatifs quant à la pertinence de l'angle d'attaque? Levée de boucliers trop nombreuses en faveur de la CEDH? Quoi qu'il en soit, privée de cette accroche, la campagne prenait inévitablement la forme d'un débat entre juristes.

En ce qui concerne cette campagne, nous avons déploré des affiches pâlottes où des acteurs quelconques brandissaient mollement un slogan d'une totale platitude: «Oui à la démocratie directe, oui à l'autodétermination.» Pas de quoi soulever les foules, d'autant que le rapport entre l'initiative et la défense de la démocratie directe n'était pas évident.

L'affaire devenait injouable. En face se déchainait toute la puissance de feu d'une officialité pas trop regardante sur le choix des moyens, relayée sans grand esprit critique par les médias de tous bords, soutenue par tous les partis à part l'UDC, additionnant les voix de la gauche, à cause des droits de l'homme, celles de la droite, craignant pour nos engagements commerciaux, et celles du centre, refusant de mettre les doigts dans un engrenage incertain et menaçant. Et dans les dernières semaines, la campagne des partisans s'affaissa sans rémission.

Nous aurions pu mieux faire. La rédaction d'une éventuelle future initiative de type institutionnel devrait vraiment partir d'une étude plus minutieuse, faire l'objet de multiples «jeux de guerre» et être soumise dès avant le lancement à toutes les critiques possibles.

De toute façon, la question de la protection de la souveraineté suisse, face à des autorités trop sensibles aux pressions extérieures, reste posée.

Olivier Delacrétaz

¹ «L'initiative de la souveraineté», *La Nation* n° 2018 du 15 mai 2015.

² «Autodétermination: ne paniquons pas!», *La Nation* n° 2108, du 26 octobre 2018.

CO₂: efficacité ou culpabilisation?

Cependant qu'à Katowice, en pleine région des célèbres charbonnages de Silésie, les gouvernements du monde tentaient de lutter contre le réchauffement climatique (la COP 24 semble avoir fait un pas en avant sur des questions d'organisation et de procédures), le Conseil national, à Berne, refusait un projet de loi visant à diminuer les émissions de CO₂. Indignation quasi générale des commentateurs. Comment nos parlementaires peuvent-ils être aveugles à ce point quand la Terre est en péril?

Ose-t-on encore le dire? Il convient malgré tout d'examiner si le projet était bon, c'est-à-dire efficace. Il contenait une série de mesures, dont quelques-unes pouvaient avoir une certaine portée. Mais les nouveautés les plus spectaculaires, sur lesquelles s'est focalisée l'opposition d'une partie de l'hémicycle, consistaient à augmenter les taxes sur les combustibles et les carburants. La hausse prévue n'était pas légère. Pour les combustibles, le maximum eût passé de 120 francs la tonne de CO₂ (on dit que c'est déjà un record mondial) à 210 francs, pas loin du double. Pour les carburants, la taxe eût été haussée de 8 centimes par litre.

Le consommateur – gilet jaune ou pas – ne s'en serait pas bien porté, et l'environnement guère mieux. Le propriétaire

d'une maison chauffée au mazout n'a que le choix de baisser d'un ou deux degrés la température de son intérieur; passer au gaz n'est pas idéal du point de vue des émissions de carbone; passer à l'électricité lui est interdit (pour des raisons environnementales: il faut économiser cette énergie dont on manquera sans le nucléaire); la pompe à chaleur exige d'importants travaux et le solaire (pas toujours possible) n'est qu'un appoint. La charge parafiscale ne va pas sauver la planète. L'amélioration de l'isolation des immeubles paraît plus avantageuse; c'est là qu'il faudrait mettre l'accent.

De même pour l'automobiliste. Quand l'essence était à deux francs le litre à la colonne, du fait d'une flambée du prix du baril, on n'a pas moins circulé en Suisse. Dans le budget du ménage, une hausse d'une dizaine de francs par mois est généralement supportable, et l'utilisation de la voiture s'impose en maintes circonstances.

Ces augmentations de taxes paraissent plus punitives que salutaires. On cherche à culpabiliser plus qu'à assainir. Les mesures efficaces pour la protection de l'environnement ont été le plus souvent d'ordre technique, liées à des obligations d'équipement ou à l'interdiction de certains procédés: épuration des eaux, que les poissons jugent au-

jourd'hui trop peu nourrissantes, filtrage des fumées industrielles, catalyseur pour les voitures, si bien que l'excès de soufre dans l'atmosphère appartient au passé, interdiction des aérosols, reprise obligatoire de divers appareils par les commerçants en vue de leur recyclage ou de leur élimination selon des méthodes sûres. Même des comportements volontaires se sont imposés avec un grand succès, comme le tri du papier et du verre, la condition étant que la population ait accès à des dépôts commodes.

Les taxes incitatives ont la faveur de certains, avec l'idée qu'elles sont un instrument «conforme au marché»; c'est une vue tant soit peu idéologique, même

si le moyen peut être occasionnellement adéquat. N'en faisons pas la panacée, restons pratiques, restons concrets.

Le projet de modification de la loi fédérale sur le CO₂ va maintenant au Conseil des Etats, dont d'aucuns espèrent qu'il acceptera ce que le National a refusé (par la conjonction des voix négatives d'une partie de la droite et des verts-roses qui trouvaient le texte trop mou). Il nous semble que le Conseil des Etats, pour faire un travail utile, devrait renvoyer le texte au Conseil fédéral afin que celui-ci modifie son approche, en visant moins de ponction fiscale et plus d'efficacité.

Jean-François Cavin

Programme des Entretiens du mercredi

Après la pause des fêtes de fin d'année et des vacances scolaires, les Entretiens du mercredi reprennent en janvier 2019, tout en contraste (quoique), avec une discussion consacrée à l'universalisme socialiste, et une autre à l'industrie de l'armement suisse en général et à son rôle dans les relations diplomatiques de la Confédération en particulier.

Prochains rendez-vous:

23 janvier 2019: L'universalisme socialiste, avec M. Benoît Gaillard

30 janvier 2019: L'industrie de l'armement suisse et la diplomatie, avec M. Alexandre Vautravers

Pl. Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Voyage en Transsibérien (I)

De Moscou à Irkoutsk

Lorsqu'on découvre Moscou, on est saisi par l'impression d'être à la charnière entre l'Europe et l'Asie. Géographiquement, on n'y est pas vraiment; la frontière entre les deux continents, qu'on situe traditionnellement sur la chaîne montagneuse de l'Oural, se trouve 1600 kilomètres plus à l'est. Pourtant, il est indéniable que la capitale russe marque le centre d'un empire qui dépasse de loin les limites de l'Europe. Un coup d'œil sur une carte montre l'étendue fascinante de ce territoire qui «coiffe» le Caucase, l'immense Kazakhstan, puis la Mongolie et la Chine, pour atteindre les rives de la mer du Japon.

Très vite, on ressent une envie irrésistible de poursuivre l'exploration plus à l'est. L'idée est d'autant plus séduisante que la Russie est traversée dans toute sa largeur par une ligne de chemin de fer mythique: le Transsibérien.

Un tel voyage est aujourd'hui à la portée de tout voyageur un peu débrouillé. Notre époque *hyperconnectée* et désenchantée n'est plus celle de Michel Strogoff, pour le meilleur et pour le pire, et quelques clics sur internet permettent rapidement de trouver les horaires de trains, d'acheter les billets, et aussi de réserver des hôtels dans les villes où on fera halte – tant il est vrai que l'objectif d'un tel périple n'est pas de rester enfermé pendant sept jours dans le même wagon (sans douche). Le choix des étapes sera dicté par le

temps à disposition et par le hasard de ce qu'on aura lu sur internet ou dans les guides de voyage. Pourquoi visiter Novossibirsk et pas Krasnoïarsk? Pourquoi Oulan-Oudé et pas Omsk? Et pourquoi pas l'une ou l'autre de ces localités plus modestes, aux noms improbables, qui parsèment la ligne?

Vers l'Oural

Le voyage commence donc à Moscou, à la gare de Iaroslav (*Iaroslavski vokzal*) ou à celle de Kazan (*Kazanski vokzal*), selon l'itinéraire choisi. Les premières centaines de kilomètres, encore bien loin de la Sibérie, donnent déjà un avant-goût des grandes étendues qui nous attendent. La voie ferrée est bordée tantôt de vastes forêts qui rougeoient dans un petit matin d'octobre, tantôt de plats vallonnements abritant de rares villages paisibles et discrètement colorés. La civilisation paraît lointaine tant qu'on n'approche pas des villes. Nous franchissons les premiers grands fleuves, la Volga, puis la Kama, qui toutes deux coulent encore vers le sud. Au passage, nous avons visité Kazan, capitale de la République (russe) du Tatarstan, avec son kremlin blanc au sein duquel se dresse... une haute mosquée.

L'Oural ne se remarque pas, surtout si on le traverse de nuit, en somnolant tant bien que mal sur une couchette soigneusement aménagée, mais ballottée à chaque aiguillage et à chaque freinage; mais aussi parce que les reliefs les plus

marqués se situent plus au nord et plus au sud de notre parcours. C'est donc l'arrivée à Ekaterinbourg qui nous fait prendre conscience que nous entrons dans la partie asiatique de la Russie, alors même que cette grande ville moderne dégage une ambiance tout à fait occidentale, dans un étonnant mélange de largeurs et de hauteurs américaines et d'*Osteuropa* orthodoxe. Chacune de nos étapes citadines mériterait un article complet; contentons-nous ici d'évoquer l'immense et émouvante église «Sur le Sang versé en l'honneur de tous les Saints resplendissants dans la sainte Russie», bâtie entre 2000 et 2003 sur le lieu de l'assassinat de la famille impériale; et aussi l'intéressant Centre Boris Eltsine, qui retrace l'histoire du premier président de la nouvelle Fédération de Russie, confronté au chaos économique et politique des années nonante suite à la chute du régime soviétique.

Bouleaux et marais

Nous sommes désormais en Sibérie. Oh, seulement en *Sibérie occidentale*, selon la nomenclature des géographes. Nous allons maintenant parcourir quelque 1500 kilomètres jusqu'à Novossibirsk, soit une bonne vingtaine d'heures de train. Durant une longue journée, celui-ci fonce au travers d'un paysage infiniment plat, inlassablement parsemé de bouquets de bouleaux et de marais touffus où les teintes sombres alternent avec des verts doux jaunés par l'automne. Dé-

sormais, c'est vers le nord que coulent les larges cours d'eau que nous croisons: l'Irtych d'abord, puis l'Ob.

Novossibirsk assume sa nostalgie soviétique! A l'hôtel, le service est dévoué mais maladroit face à l'arrivée incongrue de clients étrangers. Les métros spartiates emportent une foule silencieuse parsemée de babouchkas et de soldats en grand uniforme. Dans les quartiers d'habitation modestes, de petits marchés se sont installés, où on vend n'importe quoi à des prix dérisoires. Le tableau est parfait lorsqu'on aperçoit quelque Mig, Soukhoï ou Iliouchine survoler lentement les statues sombres et démesurées des héros communistes qui dominent la place Lénine.

Nous sommes déjà à 2800 kilomètres de Moscou, mais nous n'avons pas encore fait le tiers de notre voyage. Notre prochain trajet dure près de trente heures, toujours dans le même paysage; nous franchissons le fleuve Ienisseï et la rivière Angara, avant d'atteindre Irkoutsk au petit matin. Tout ici évoque la Sibérie. Sous un ciel bleu immaculé, un vent froid mordant contraste avec la chaleur du train. Une circulation désordonnée se fraye son chemin entre des alignées de bâtiments d'un à deux étages, dont beaucoup d'anciennes maisons en bois que le temps a enfoncées dans le terrain jusqu'à ce que les fenêtres du rez-de-chaussée – presque toujours élégamment décorées – touchent le trottoir.

P.-G. Bieri

Vevey à l'honneur

Nous ne parlerons évidemment pas de la situation politique de la ville, mais de trois livres parus récemment et qui font honneur à la ville de Vevey. D'abord, pour la date et le poids du volume, *Entre Arts et Lettres, Trois siècles de rayonnement culturel autour de Vevey et de Montreux* (Ed. Infolio). Cet ouvrage, dirigé par David Auberson avec la collaboration d'Ariane Devanthéry, d'Yves Guignard et du sous-signé, recense la grande majorité des événements culturels qui se sont déroulés sur la Riviera entre 1700 et nos jours. Il a déjà été présenté ici par Bertil Galland, sous le titre *La grande encyclopédie de Vevey et Montreux* (N° 2100 du 6 juillet 2018). Le livre présente et analyse premièrement les écrivains, les peintres et les musiciens, ceux du cru et les artistes qui ont créé sur les bords du Léman. Jean-Jacques Rousseau, dont *La Nouvelle Héloïse* a véritablement fait démarrer le tourisme autour de Clarens et du château de Chillon – alors qu'au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, seule Vevey possédait des hôtels – a fait venir notamment lord Byron, qui a promu dans l'Europe entière le mythe du *Prisonnier de Chillon* et assuré définitivement le succès touristique de la région. D'où le développement des moyens de transport, bateau, ligne du Simplon, puis les chemins de fer à l'assaut des sommets, avec des affiches vertigineuses reproduites dans l'ouvrage, puis la construction des hôtels Belle Époque et des résidences signées par des architectes célèbres (Le Corbusier à Corseaux, par exemple). La

peinture a permis des filiations et des amitiés qui structurent les chapitres sur ce sujet, et notamment l'École de Vevey, bien représentée et magnifiquement illustrée. Évidemment, les Fêtes des Vignerons sont présentes, mais on n'a pas négligé la presse, les éditeurs, la vie musicale, le jazz bien sûr, le théâtre, le cinéma (un beau chapitre sur Charlie Chaplin), les musées, les églises, les écoles, etc. Les collectifs artistiques récents et la photographie ont droit à des développements importants, qui donnent un bilan original de la création la plus contemporaine. Enfin, nous soulignerons la qualité exceptionnelle de l'iconographie (plus de 500 illustrations), en grande partie inédite et superbement reproduite par l'éditeur et l'imprimeur.

Le deuxième ouvrage, qui se recoupe parfois avec *Entre Arts et Lettres*, est sorti des Editions de l'Aire quelques semaines après lui. Il s'agit d'un recueil littéraire composé par Michel Moret lui-même, contenant les textes de huitante auteurs, suisses et étrangers, qui ont parlé de la région: *Vevey et Lavaux vus par les écrivains*. Ce qu'on pourrait appeler «l'esprit de Vevey» y est présent sous de nombreuses plumes. Le choix des auteurs est vaste et nous n'allons pas les énumérer, mais nous donnerons ici le titre des différentes parties: «Invités d'honneur» (Chaplin, Courbet et Clara Haskil), «Vevey cœur et âme», «Les amoureux du lac», «Vignerons en fête» et «Merveilleux Lavaux». L'originalité

de cette anthologie est de donner des textes courts, parfois moins d'une page, ce qui élargit l'éventail des écrivains et permet de papillonner de l'un à l'autre, mais nous laisse ici ou là sur notre faim. La fameuse page de Juste Olivier sur la Fête des Vignerons, dans *Le Canton de Vaud, sa vie et son histoire* (t. I, p. 366-369), aurait heureusement remplacé le poème «Le Léman», par exemple. Mais il fallait choisir, et la variété des styles et des sujets est assurée. Soulignons le texte inédit de Xochitl Borel, collaboratrice à l'Aire, «Les mouettes de Vevey», qui décrit avec humour l'atmosphère de l'avenue du Général-Guisan («Sénégal-Guisan»), par exemple. Chaque texte est précédé d'une notice et d'un portrait des écrivains: ces dessins de Claudio Fedrigo sont le plus souvent bien croqués. «Ce livre a été conçu avec respect et amour», écrit Michel Moret: en effet, amour de Vevey, amour des livres, respect des points de vue, ajoutons: curiosité. Les découvertes sont nombreuses; la brièveté des extraits invite à poursuivre la lecture dans les ouvrages cités avec soin. La belle présentation de ce pavé (472 pages) ajoute à l'agrément de la lecture.

1868-2018: il y a 150 ans qu'a été fondée la Société des beaux-arts de Vevey, devenue Fondation, qui a pris à sa charge la moitié du financement d'*Entre Arts et Lettres* (l'autre moitié a été assumée par la Fondation pour les Arts et les Lettres – pas un franc de subvention publique!); et la même

année 1868 a vu la construction du Théâtre de Vevey, bâti sur l'initiative d'un groupe privé de personnalités veveysannes. Vingt ans plus tard, il devient municipal, et cette belle salle à l'italienne a fait l'objet d'une restauration respectueuse au début des années 1990. Devant la façade historique, on a ajouté une verrière qui a donné à la salle son nouveau nom: le Reflet. Durant des dizaines d'années, le théâtre a été le cadre des concerts d'Arts et Lettres et du Concours Clara Haskil, en plus des représentations dramatiques et des revues. Son anniversaire a fourni l'occasion d'un ouvrage rétrospectif: *Histoire d'un théâtre, Du Théâtre de Vevey au Reflet, 150 ans d'histoire* (Editions de l'Aire), dirigé par Yves Christen, ancien syndic de la ville, et dont l'essentiel est dû à la plume de Joël Aguet, savant historien du théâtre romand. Généreusement illustré, ce livre relate la vie et les anecdotes liées à la salle de spectacle, mais aussi son architecture et son aménagement, connus pour ses qualités acoustiques. Tout un pan de l'activité culturelle et sociale de Vevey, patiemment réuni, se trouve ainsi à la portée des lecteurs. Bravo au dynamisme de la culture veveysanne!

La note du pédant terminera cet article: ceux qui parlent ou écrivent sur la Fête des Vignerons doivent savoir qu'elle a eu lieu cinq fois au XIX^e et cinq fois au XX^e siècle, donc plus souvent qu'une fois par génération.

Yves Gerhard

Le destin des nations

Eric Zemmour dresse dans son dernier essai, *Destin français*, une grande fresque historique de la France. Il présente une analyse et une interprétation de la destinée de ce peuple qui concernent aussi, plus généralement, l'Europe et l'Occident. Il s'agira ici de présenter des points essentiels de la pensée de Zemmour pour parfois les affiner ou les prolonger.

Situation de la France

Au niveau historique et géopolitique fondamental, Zemmour considère que la France se devait d'avoir une démographie importante et de dominer l'Europe continentale ainsi que le monde. La mondialisation aurait pu être française. Cela a été le cas sous Louis XIV et jusqu'à la défaite de Waterloo en 1815. Mais déjà les échecs de Louis XV ont commencé à faire perdre à la France son rôle de puissance mondiale au profit de la Grande-Bretagne. La France est désormais, de manière irrémédiable, une puissance moyenne, ce qui ne doit en rien l'empêcher de rayonner, de prospérer et de jouer le rôle le plus important possible dans le concert des nations.

Il n'est ainsi plus question d'agrandir son territoire. Elle ne va pas annexer la Belgique, ni la Suisse romande, ni le Piémont. Elle a en quelque sorte touché des frontières relativement naturelles, les mers et l'océan qui la bordent, le Rhin, et des chaînes de montagnes comme le Jura, les Alpes ou les Pyrénées. Cette géographie double sa forme politique et l'incarne.

Identité française

Par ailleurs, la définition que donne Zemmour de l'identité française paraît parfois trop être celle de ses adversaires. Elle serait une nation de volonté constituée d'un agrégat de peuples divers. Soit, le peuple français est le produit d'une longue histoire, mêlant une multitude de peuples celtes, certainement assez hétérogènes – mais n'étaient-ils pas précisément tous *celtes*? –, romanisés puis envahis par des Francs germaniques qui s'assimileront à ces Gallo-Romains; cependant il n'en reste pas moins qu'il y a une identité culturelle et politique française profonde qui est marquée, comme il le souligne lui-même, par la religion catholique, par un Etat commun élaboré par les rois puis par les républiques, et aussi par une langue ainsi qu'une culture qui sont proprement françaises. Il y a de la sorte un patrimoine culturel, notamment intellectuel et littéraire, tout à fait caractéristique. Cette identité nationale a été de plus solidifiée par une très longue histoire commune, vécue longtemps comme un «roman» national. Cette identité est également charnelle, elle renvoie à des mœurs spécifiques. Les modernistes – adhérant à une religion de la différence et de la déconstruction – ont beau jeu d'insister, depuis les années septante, sur les différences, sur tout ce qui sépare, on pourra toujours aisément identifier une identité culturelle commune à la France, laquelle constitue le sentiment d'appartenance à ce pays, le fait d'être Français, ce que l'on peut appeler une identité nationale ou, en termes plus profonds et mystérieux, son âme. Un peuple, à l'instar d'un homme,

a une âme, qui est sa réalité la plus profonde. Sans tomber dans un essentialisme qui figerait tout, on peut, dès lors que l'on est de bonne volonté, caractériser une culture, des mœurs, en l'occurrence une identité française, présentant à l'évidence toute une série de variantes parmi sa population, jusqu'aux individus qui la nient ou la renient.

Il en va de même pour tous les peuples. Chacun a une identité, évoluant très lentement, qui fait la saveur de cette appartenance pour celui qui la possède ou pour tel autre qui la rencontre. C'est cette conception identitaire qui est contestée depuis une cinquantaine d'années par la gauche et le libéralisme capitaliste, unis dans leur nihiliste et funeste alliance libéralo-libertaire mondialiste. Zemmour adhère à cette analyse, heureusement de plus en plus mise en avant à notre époque. Comme l'ont dit beaucoup d'intellectuels tout à fait respectables, l'homme a besoin de racines qui définissent une identité nationale (Weil, Levet, Finkelkraut, etc.¹). Ces racines lui permettent d'être ouvert sur les autres. Et, à un autre niveau, la cohésion sociale n'est possible que dans un cadre national. Zemmour le dit très bien: «Notre époque [...] ne veut pas voir non plus qu'il ne peut y avoir de

Il n'y a pas de solidarité des riches envers les pauvres s'il n'y a pas de sentiment commun d'appartenance.

social sans national. Qu'il n'y a pas de solidarité des riches envers les pauvres s'il n'y a pas de sentiment commun d'appartenance, soudé par l'Histoire, les mœurs, les traditions» (p. 298). Cette dernière phrase est peut-être la plus importante du livre. Elle explique pourquoi la notion de *nation* est indépassable, centrale et qu'il faut travailler à partir de cette réalité positive. Il poursuit en donnant un exemple: «Les Américains n'ont pas instauré la sécurité sociale, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, contrairement aux Britanniques et aux Européens, parce que les Blancs refusaient de payer pour les Noirs. Ils ne se sentaient pas appartenir à la même nation. Aujourd'hui, les ouvriers et les chômeurs français sont farouchement hostiles à toute forme d'«assistantat», dont abusent selon eux certains immigrés et leurs enfants». Un autre argument pour la nation provient du fait que la démocratie paraisse ne pouvoir s'exercer pleinement que dans le cadre d'un peuple de concitoyens qui partagent une même culture.

Nation, civilisation, démocratie, souveraineté, multipolarité

La conception politique défendue par Zemmour est universelle, qualité qui est ici positive, car elle vaut pour tous les autres peuples. La notion de peuple ou de *nation* est nécessaire à la constitution d'une société humaine *civilisée* et *démocratique*. En outre, si ces derniers veulent vivre de manière positive et prospérer, ils doivent pouvoir affirmer leurs choix et donc être *souverains*.

Par ailleurs, il est souhaitable que le monde soit *multipolaire* et que tous les Etats se respectent et collaborent positivement. Voici le principe fondamental qui devrait organiser le droit international. Il faut donc entraver la violence de ceux qui veulent dominer les autres. Mais il faut que chaque peuple puisse décider, dans le respect des autres, de son destin.

Vertus du protectionnisme

On voit bien que les tentatives mondialistes de déposséder les peuples de leur souveraineté, comme le fait avec violence et arrogance l'Union européenne, mais aussi d'autres instances supranationales, sont actives et il faut s'y opposer. Les nations ont par exemple le droit de protéger en partie leur économie. Il est absurde d'imposer un libre-échange qui amène de la récession économique. Zemmour donne plusieurs exemples de ce phénomène, notamment tu par les économistes ultra-libéraux, vraisemblablement aux ordres de l'oligarchie financière (cf. le très intéressant chapitre *Rien à déclarer*, consacré à la question du protectionnisme). Pour List, un économiste ayant défendu une conception protectionniste pour des citoyens enracinés, «l'individu vient au monde par la nation» (p. 434). A tous les niveaux politiques, la souveraineté paraît ainsi souhaitable. Avec un possible éclatement de l'euro, on verra aussi la nécessité d'avoir une souveraineté monétaire, seule capable d'être adaptée à la force d'un pays et de maintenir son industrie ainsi que son agriculture.

Nécessaire assimilation

Il découle aussi de cette conception souverainiste que seul le modèle de l'assimilation fonctionne, que le multiculturalisme ou le communautarisme sont néfastes, puisque précisément une nation a une identité propre qui ne l'empêche pas d'évoluer lentement, et qui n'interdit pas non plus – fort heureusement – à ses membres d'être libres dans ce cadre. La phrase de Mitterrand «le nationalisme, c'est la guerre» était d'une confusion et d'une bêtise terribles. Et Macron, dans ses discours manipulateurs et sa pensée confuse, reprend cette stupide antienne. C'est l'«ultra-nationalisme» qui est la guerre, quand les nations deviennent belliqueuses. Car les nations sont au contraire, en elles-mêmes, plutôt des gages de paix, d'identité heureuse et d'épanouissement pour les hommes; mais encore faut-il en effet qu'elles puissent collaborer positivement les unes avec les autres sans violence, ni domination. C'est tout l'enjeu du projet politique des souverainistes.

Le pouvoir judiciaire reste à sa place

Enfin, un dernier sujet passionnant et ô combien actuel est l'analyse de ce qui est appelé «l'Etat de droit», en d'autres termes le rôle joué de nos jours par des interprétations extensives et non-démocratiques des Droits de l'homme. Il montre comment un pouvoir des juges est venu soumettre le pouvoir légitime. Selon Zemmour, dans un régime démocratique sain, le pouvoir judiciaire ne devrait être que la «bouche de la loi» (p. 261). La justice doit se contenter d'appliquer les lois décidées par le peuple et le parlement. Le pouvoir juridique n'a aucune compétence législative et doit respecter la séparation des pouvoirs. Le législateur fait la loi, le juge l'applique. C'est une tendance des Cours suprêmes américaine et allemande, suite au traumatisme qu'a été l'accession de Hitler au pouvoir en conformité avec les règles institutionnelles de la République de Weimar, que de vouloir ajouter au-dessus du jeu démocratique un pouvoir des juges. Les Etats ne pourraient donc plus traiter de manière souveraine des sujets comme l'immigration, puisqu'un pouvoir supranational serait en mesure de leur imposer l'obligation d'accueillir tels migrants à telles conditions, de leur donner par exemple le droit de vote immédiatement comme le défendent certains idéologues de gauche radicale. Cette jurisprudence extensive de certains principes de droit revient à exercer en fait, par la bande, un pouvoir politique décisionnel, hors du contrôle du vrai souverain qu'est le peuple. Cela n'empêche pas d'établir des collaborations internationales au gré des besoins et des enjeux et de signer des traités; mais ceux-ci ne doivent pas être les lois d'un Etat mondial, et *in fine* assez logiquement oligarchique et ploutocratique.

David Rouzeau

Référence: Eric Zemmour, *Destin français*, Albin Michel, 2018.

¹ Cf. notre article sur la conception de la philosophe française Bérénice Levet, «Le crépuscule des idoles progressistes», *La Nation*, n° 2076, 4 août 2017.

Balades historiques

Les balades historiques sont à la mode. Après le succès du Cahier de la Renaissance vaudoise «Suivez le guide!», signalons deux nouvelles propositions émanant du Cercle démocratique de Lausanne (CDL).

Proche du parti radical vaudois, cette institution a été fondée en 1843 – il y a donc 175 ans – sous le nom de «Cercle du Casino». Plusieurs de ses membres ont fait de belles carrières politiques, jusqu'au Conseil fédéral, comme Louis Ruchonnet, Eugène Ruffy, Marc Ruchet ou Camille Decoppet.

Les deux balades proposées par le CDL concernent les révolutions vaudoises de la première moitié du XIX^e siècle, liées au mouvement libéral (1830), puis radical (1845). L'une s'intitule «La Révolution libérale de 1830, une étape vers la démocratie», et l'autre «La Révolution radicale de 1845: de gauche et paysanne».

Vous pouvez effectuer ces balades de deux manières différentes. La première solution consiste à télécharger les fichiers

audiovisuels sur votre téléphone portable, puis à vous promener à pied au centre de Lausanne (du jardin de Derrière-Bourg à la terrasse du Château cantonal pour une balade, de la Mercerie à Montbenon pour l'autre). Chacune des promenades dure une heure et demie environ.

La seconde possibilité est de suivre les balades sur votre ordinateur, en écoutant les textes et en regardant défiler les images. De cette manière, la balade libérale dure une grosse demi-heure, et la radicale trois quarts d'heure. Ecrits par les historiens Ariane Devanthéry et Guillaume Poisson, les textes sont complétés par des références bibliographiques.

Ces deux balades révolutionnaires sont bien faites et intéressantes. Nous vous invitons à les suivre¹, d'une manière active ou passive, selon votre état de forme et votre temps disponible. Vous y découvrirez deux pages importantes de l'histoire vaudoise.

A. Rochat

¹ www.cercle-democratique.org

Misère de l'individualisme

Beaucoup de mots désignent l'amour exagéré de soi: l'amour-propre, l'égoïsme, l'égotisme, l'individualisme, le solipsisme, le narcissisme. A l'exception du premier, ces termes sont relativement modernes, employés couramment peu avant la Révolution française (égoïsme, égotisme, solipsisme), au début du XIX^e siècle (individualisme) ou au XX^e (narcissisme).

De nos jours, le narcissisme à la cote; il est parfois qualifié de *perverse*, relevant de la psychiatrie... et de l'enfermement.

Dans le présent article, nous aimerions exposer l'histoire du mot *individualisme* et expliquer pourquoi on attribue à cette notion une valeur tantôt négative, tantôt positive.

A la fin du XVIII^e siècle, la sclérose des institutions d'Ancien Régime et le dogmatisme religieux sont devenus insupportables. Les énergies individuelles ont l'occasion de s'employer dans l'anarchie révolutionnaire pour commencer, à l'armée ensuite, au service des ambitions conquérantes de Napoléon. Lors de la Restauration, vers 1825, libéraux, réactionnaires catholiques et disciples du comte Claude-Henri de Saint-Simon introduisent la notion d'individualisme dans leurs disputes idéologiques. L'individualisme est selon ses adversaires saint-simoniens une forme d'égoïsme, autrement dit un vice, bien que *égoïsme* puisse revêtir aussi un sens positif, en tant qu'instinct de conservation qui aide l'homme à survivre en milieu hostile, serait-ce au détriment d'autrui. Saint-Simon lui-même ne parle pas encore d'individualisme, mais d'égoïsme. Un libéral comme Benjamin Constant n'utilise pas *individualisme*, mais se sert d'*individualité*, terme auquel il accorde une valeur positive. Avec le libéralisme, le souci de l'individu s'affirme avec insistance, ainsi que le droit de chacun à la libre expression et à l'exercice de l'esprit critique.

Dès les années 1840, le néologisme *individualisme* s'impose, car il permet d'exprimer des nuances qu'*égoïsme* ne parvient pas à signifier. Dans le second tome de son chef-d'œuvre *De la Démocratie en Amérique*, Tocqueville utilise à treize reprises ce mot abstrait en *-isme*, bien que celui-ci ne le satisfasse pas entièrement: *Il agrandit et voile la pensée, rend l'expression plus rapide et l'idée moins nette*. Par souci de précision, il entreprend d'en donner une définition aujourd'hui insurpassée: *L'égoïsme est un amour passionné et exagéré de soi-même, qui porte l'homme à ne rien rapporter qu'à lui seul et à se préférer à tout [...] L'individualisme est un sentiment réfléchi et paisible, qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses sem-*

blables, et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis, de telle sorte que, après s'être créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même [...] L'égoïsme naît d'un sentiment aveugle; l'individualisme procède d'un jugement erroné plutôt que d'un sentiment dépravé. Il prend sa source dans les défauts de l'esprit autant que dans les vices du cœur [...] L'individualisme est d'origine démocratique, et il menace de se développer à mesure que les conditions s'égalisent [...] Non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains; elle le ramène sans cesse vers lui seul et menace de le refermer tout entier dans la solitude de son propre cœur [...] L'égalité place les hommes à côté les uns des autres et les dispose à ne point songer à leurs semblables [...] Du temps de nos pères, il n'y avait pas en effet d'individu qui n'appartînt à un groupe et qui pût se considérer absolument seul.

Au XX^e siècle, l'individualisme désignera le trait distinctif des sociétés modernes où l'égalité et la ressemblance se substituent à la hiérarchie et aux distinctions, où l'association et le contrat remplacent les liens organiques. L'anthropologue Louis Dumont oppose *individualisme* et *holisme* (du grec *holos* = tout). Sont *holistes* les communautés traditionnelles qui valorisent la *totalité sociale* et négligent ou subordonnent l'*individu humain*. Toutes les sociétés précédant la Révolution sont holistes. Les sociétés démocratiques d'aujourd'hui sont individualistes. Le tout social sert le bonheur de l'individu. Aucune société n'est cependant purement holiste ou individualiste. Même l'Inde des castes a permis pour des raisons religieuses à certains individus de s'extraire du système. La volonté de maintenir les communautés subsiste dans la société occidentale, sinon celle-ci déperirait.

Pour le philosophe canadien Charles Taylor, l'individualisme est à la fois la plus belle conquête de la modernité et la première cause du malaise moderne. La tension entre individu et communauté ne faiblit pas.

C'est sans doute le christianisme qui, dans les sociétés holistes de l'Antiquité, a transformé les individus empiriques en personnes dignes d'intérêt. *Aime ton prochain comme toi-même*, enseigne le Christ; ce commandement prime sur tous les autres. Dieu nous aime tous et nous connaît infiniment mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes. Lui seul nous distingue. Pour les réformés, la relation personnelle entre Dieu et chaque croyant est valorisée. Cela ne signifie pas que nous soyons tous égaux devant Dieu. La catégorie d'égalité ne convient pas dans ce cas.

Cependant, comme Tocqueville le suggère, l'égalité et l'individualisme marchent ensemble. Les individus bénéficient tous au même titre de la raison critique, source du vrai et du progrès.

La Révolution de 1789 a détruit les communautés qui s'interposaient entre les individus et le pouvoir étatique. Toutefois, le besoin du *vivre-ensemble*,

comme on dit maintenant, ne s'éteint pas. L'histoire présente est guidée par l'exigence de rétablir l'équilibre entre individu et communauté en faveur de celle-ci. L'individualisme connaît un destin paradoxal. La volonté de tout égaliser sous l'aiguillon de l'envie favorise autant l'isolement et la rivalité que la massification. Tel individu cherche à s'extraire de la masse, mais ses concurrents imitent immédiatement les signes par lesquels il a cru se différencier. Les individus soi-disant originaux finissent par se ressembler. Le tout à l'égo ne produit qu'un seul vainqueur: l'industrie chargée de fabriquer sans cesse de nouveaux signes distinctifs.

Dès l'époque de la Restauration, divers courants politiques voulaient concilier individus et groupes. Tocqueville, qui soulignait les vices de l'individualisme, pensait que les Américains avaient trouvé une parade en créant des associations à tout propos. Les saint-simoniens français, puis les positivistes, imaginèrent qu'une élite éclairée par la science guiderait une communauté nationale d'un genre nouveau. Certains

libéraux croyaient que la religion tempérerait l'individualisme. Les premiers socialistes français, comme Pierre Leroux, luttèrent à la fois contre l'individualisme libéral, le communisme naissant et la réaction monarchiste.

De nos jours, le communautarisme prétend opérer une synthèse entre l'individualisme et la communauté. Pour *s'émanciper*, des individus égaux se rassemblent selon un seul critère: LA communauté noire, LES femmes, LES homosexuels, LES transgenres, LES jeunes, etc.

Dans cette galaxie, la Ligue vaudoise occupe une place à part. Elle réunit tous ceux qui s'attachent au bien commun du Pays de Vaud. Ne niant en aucune façon l'individualité de ses membres, elle emploie leurs qualités diverses au service de quelque chose de plus grand qu'eux. L'individu ne devient *quelqu'un* qu'en agissant au sein des communautés qui constituent le Pays: familles, communes, métiers, entreprises ou associations professionnelles. La Ligue séduit même des solitaires. Les solitaires ne sont pas des individualistes. Ils délaissent parfois leur monde intérieur pour défendre fidèlement la patrie qui les a vus naître.

Jacques Perrin

Occident express 21

Depuis maintenant plusieurs années, l'une des plus belles villas de notre quartier est vide. Elle a été désertée par le Parti Démocratique (aujourd'hui lui-même déserté) qui en avait fait son siège. Le nouveau propriétaire est un modeste citoyen américain, serbe d'origine, qui ne parle pas un mot de la langue de ses ancêtres. Mais il peine à sceller la restitution par l'Etat de ce qui fut, il y a plus de sept décennies, l'adresse d'un lointain parent. Cette situation n'a rien d'exceptionnel, hélas. En Serbie et dans les pays de la région, suite à leur nationalisation forcée dès 1945, une quantité incalculable de propriétés sont désormais en voie de restitution. La Serbie est elle-même héritière de la Yougoslavie, un Etat reconnu par l'ONU et dont les lois, pour un grand nombre d'entre elles en tout cas, ont été reprises *in extenso*. Or ces nationalisations, aussi moralement condamnables qu'elles aient été, furent bien sanctionnées par cet Etat légitime. Elles ont pourtant été déclarées rétroactivement illégales, ouvrant la voie aux restitutions en cours. Et voilà que des quatre coins de la Terre se précipitent des héritiers pour récupérer des immeubles

qu'ils n'ont jamais achetés ou même vus, où ils n'ont jamais vécu, dans un pays dont ils ignorent souvent presque tout. En lisant la presse, on les entend user avec libéralité de tout un lexique moral et grandiose. La civilisation elle-même serait en jeu si cette villa ou ce terrain ne leur étaient pas immédiatement restitués – la valeur financière de ces biens ne jouant évidemment aucun rôle dans cette croisade. Comme si l'Histoire devait s'appliquer à tout le monde, même à leurs aïeux, mais pas à eux. Et c'est ainsi, sans qu'on l'ait tout à fait voulu, que l'on finit par créer une opposition aliénante entre biens publics et privés. D'un côté on fragilise la continuité de l'Etat en relativisant la perpétuation de son ordre juridique; et de l'autre on isole la propriété privée du cours de l'histoire en prétendant, à tort, qu'une continuité a toujours existé. Dans cette marche forcée vers la modernité, que la Suisse a eu le loisir de parcourir à son rythme et que la Serbie subit, des choix ont été faits qui arrangent quelques-uns, mais qui causent un tort irréparable et difficilement visible à la plupart.

David Laufer

Subsides à tout-va

Dans une récente livraison de la *Tribune PLR*, M. Grégory Devaud, député au Grand Conseil et président de son groupe politique, s'interroge sur les subsides vaudois aux assurés de la LAMAL: *Vient-on vraiment en aide à ceux qui en ont vraiment besoin?* Il indique qu'un ménage déclarant un revenu imposable de plus de 90'000 francs se voit dans la possibilité d'obtenir un subside mensuel de plus de 200 francs.

Avec le paquet socio-fiscal de la RIE III cantonale, dès 2019, il se peut que l'aide aux ménages à l'aise augmente encore dans certains cas.

Le parti socialiste, qui mène le jeu dans notre Canton, n'est plus celui des petites gens. C'est celui de la classe moyenne, avec des revenus avoisinant les 100'000 francs annuels, c'est-à-dire assez loin du besoin. Il est donc dans l'ordre des choses qu'il flatte ses électeurs. Cependant, la facture sociale gonfle et, par les voies insondables de la péréquation, écrase bien des communes.

Il est nécessaire de renverser ce mouvement vers le subventionnement généralisé, en passe de devenir un nouveau droit humain.

J.-F. C.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges